

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

DEL-2022-262

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/11/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. FRANCOIS.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOUVARD, DAVIET, GILLET, JACQUES, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, GIRARD, GRANGE, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

**Objet : MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONELLES DES MATERIELS ET DES
INFRASTRUCTURES DU SYSTEME D'INFORMATION - ACCORD-CADRE MS 22207**

Exposé du Président,

Dans le cadre de la fin du marché actuel, le 21 mars 2023, il est nécessaire de conclure un nouveau marché pour la maintenance matérielle et logicielle du parc informatique du SYANE.

Une consultation a ainsi été lancée en juillet 2022, en procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un accord-cadre de service, mono-attributaire, composé d'une partie ferme à prix forfaitaire et d'une partie optionnelle à bons de commandes.

Le montant maximum de l'accord-cadre est de 120.000 € HT.

L'accord-cadre est composé :

- D'une partie ferme forfaitaire limitée à 64.000 € HT couvrant :
 - Le maintien en conditions opérationnelles des matériels et des infrastructures du système d'information.
 - La supervision en temps réel du système d'information.

- D'une partie à bons de commandes limitée à 56.000 € HT afin de couvrir les besoins liés aux interventions ponctuelles.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois pour la même durée, sans que sa durée globale ne puisse excéder 4 ans.

Le SYANE s'appuie sur ces prestations d'infogérance pour venir en appui aux ressources internes qui assurent le premier niveau d'assistance informatique. Le système d'information du SYANE repose sur une infrastructure d'une haute technicité. Afin de maintenir cette infrastructure en conditions opérationnelles, le SYANE doit s'appuyer sur des experts (infrastructure, réseau, système, sécurité, cyber sécurité).

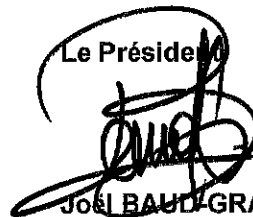
L'infogérance permet donc de garantir la continuité des activités informatiques en cas de problèmes majeurs, mais aussi d'assurer l'évolution du parc informatique dans un contexte technologique mouvant, nécessitant de s'appuyer sur des domaines d'expertises pointus et variés (architecture de réseau, sécurité, sauvegardes, paramétrage de serveur, configurations et compatibilités logicielles...).

Suite à cette mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise ACCESS INGENIERIE INFORMATIQUE qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord-cadre proposé,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes conclus pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

JOËL BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & MANAGEMENT